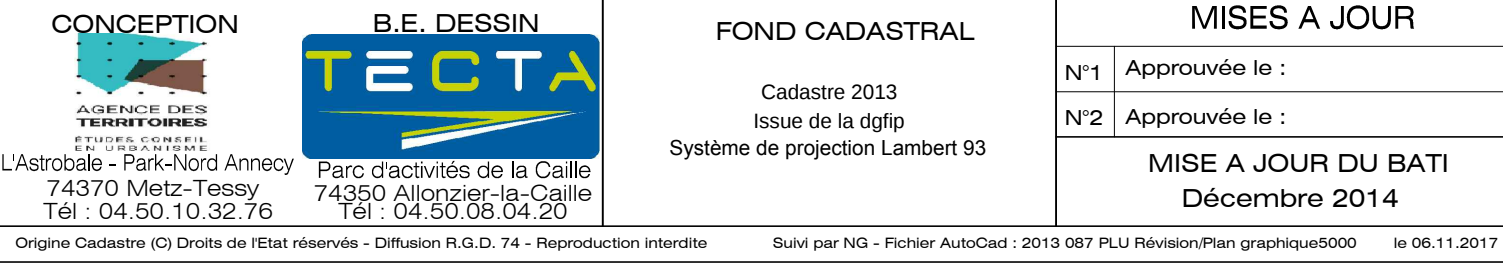


Modification simplifié n°1
Plan Local d'Urbanisme
ALLONZIER LA CAILLE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 9 Novembre 2017,
approuvant la Modification Simplifiée n°1
du Plan Local d'Urbanisme d'ALLONZIER LA CAILLE.
Le Maire,
Gilles PECCI

PIECE N° 3.1	ELABORATION	PROCEDURES	
		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	REVISIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	Approuvée le : 12/07/2016	N°1 Approuvée le : 09/11/2017	N°1 Approuvée le :
		N°2 Approuvée le :	N°2 Approuvée le :
		N°3 Approuvée le :	N°3 Approuvée le :
		N°4 Approuvée le :	N°4 Approuvée le :
	FOND CADASTRAL	MISES A JOUR	
		N°1 Approuvée le :	
		N°2 Approuvée le :	
		MISE A JOUR DU BATI Décembre 2014	

LEGENDE

ZONAGE

Zones Urbaines :

- UH** Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UHV** Secteur urbanisé de mixité de l'habitat et des fonctions au centre-bourg
- UE** Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements publics et d'intérêt collectif
- UEr** Zone urbanisée à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier
- UX** Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques
- UXt oap** Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques tertiaires soumis à OAP

Zones à Urbaniser à court ou moyen terme

- 1AUHV oap** Zone d'urbanisation future à vocation de renforcement des fonctions urbaines du centre-bourg, soumis à OAP
- 1AUX oap** Zone d'urbanisation future à vocation spécifique d'activités économiques, soumis à OAP
- 1AUXt oap** Zone d'urbanisation future à vocation spécifique d'activités économiques tertiaires, soumis à OAP

Zones Agricoles :

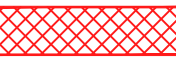
- A** Zone à caractère agricole dominant
- A oap** Zone à caractère agricole dominant soumis à OAP

Zones Naturelles :

- N** Zone à caractère naturel dominant
- N oap** Secteur à caractère naturel dominant, soumis à OAP
- Nes** Secteur à caractère naturel dominant à vocation de gestion des infrastructures sportives

AUTRES

Au titre de l'article L123.1.5.V du Code de l'Urbanisme

-  Emplacement réservé
-  Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L123.1.5.II.6° du Code de l'Urbanisme

-  STECAL N°1 à 3
-  Bâtiment d'intérêt patrimonial ou architectural
-  Bâtiment nouveau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	Désignation de l'emplacement réservé	superficie ou longueur	Largeur de plateforme	Bénéficiaire
1	Aire de collecte des déchets	89 m²		CCPC
2	Aménagement et sécurisation de la route de la Caille	713 ml	7 m	Commune
3	Voie d'accès au secteur d'activités économiques de Carquet	122 ml	5 m	Commune
4	Liaison piétonne au centre-bourg	500 m²		Commune
5	Armature des espaces publics du centre-bourg et ouvrages de gestion des eaux pluviales	17638 m²		Commune
6	Espace public et stationnement	755 m²		Commune
7	Espace public, stationnement et bâtiments communaux	400 m²		Commune
8	Voie d'accès au stade pour les véhicules de service	51 ml	6 m	Commune
9	Aire de collecte des déchets	91 m²		CCPC
10	Aire de collecte des déchets	160 m²		CCPC
11	Aire publique de stationnement	1 446 m²		Commune
12	Restitution dans le domaine public du chemin d'accès à la carrière	957 ml	10 m	Commune
13	Sécurisation du carrefour avec la route des Molasses	1 009 m²		Commune
14	Aire de collecte des déchets	100 m²		CCPC
15	Aire de collecte des déchets	276 m²		CCPC
16	Voie d'accès au secteur d'activités économiques de l'Arm	65 ml	10 m	Commune
17	Préservation du patrimoine vernaculaire et sécurisation du carrefour	121 m²		Commune
18	Aire de collecte des déchets	28 m²		CCPC
19	Aire de collecte des déchets	357 m²		CCPC
20	Aire de collecte des déchets	75 m²		CCPC
21	Parking relais	1 205 m²		Commune
22	Extension du réseau d'eaux usées et création d'un poste de refoulement	6 354 m²		CCPC
23	Protection et extension de la zone humide	18872 m²		CCPC
24	Création d'un merlon de sécurité	655 m²		CCPC
25	Reprise du réseau EP et entretien du système d'écoulement	1 379 m²		CCPC
26	Création d'un bassin de rétention	3 845 m²		CCPC
27	Création d'un bassin de rétention	1 931 m²		CCPC
28	Création d'un réseau EP et fosse-noue	730 m²		CCPC
29	Création d'un piège à matériaux	40 m²		CCPC
30	Création d'un bassin-noue de rétention	823 m²		CCPC
31	Création d'un bassin-noue de rétention	463 m²		CCPC
32	Création d'un bassin-noue de rétention	619 m²		CCPC
33	Création d'un bassin-noue de rétention	1 573 m²		CCPC
34	Création d'un bassin-noue de rétention	769 m²		CCPC
35	Création d'un fossé-noue	425 m²		CCPC
36	Reprise du réseau EP	1 572 m²		CCPC